



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement


N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22 MARS 2017

Dossier complet le :

22 MARS 2017

N° d'enregistrement :

2017 - 2413

1. Intitulé du projet

Création d'un magasin à l'enseigne IKEA sur la commune d'Yvré l'Evêque (72)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IKEA DEVELOPPEMENT SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Emilie CARPELS

RCS / SIRET

|3|0|4| |2|0|0| |3|7|1| |0|0|0|4|1|

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
39	Travaux ou constructions et opérations d'aménagements donnant lieu à un permis de construire qui crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000m ² et inférieure à 40 000m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. Le permis de construire fait partie d'un projet qui a fait l'objet d'une étude d'impact.
41a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à implanter, dans la ZACOM de BENER sur la commune d'Yvré l'Evêque (72), un magasin à l'enseigne IKEA d'une surface de plancher de 23 186 m² et des stationnements nécessaires à cet établissement ainsi que des espaces verts .

L'assiette foncière du projet intègre un bâtiment existant. Une demande d'autorisation de démolition sera déposée par l'aménageur de la zone. Un diagnostic préalable sera réalisé le cas échéant et les filières d'évacuation, de valorisation ou de recyclage seront précisées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de proposer une nouvelle enseigne commerciale pour l'aménagement de la maison.

Ce projet s'inscrit dans une emprise foncière de 5,1893 ha. Il fait partie d'un projet d'ensemble commercial en entrée de ville Est de l'agglomération mancelle (cf annexe : LOT 7) et est situé au Sud/Est de cet ensemble.

Le projet comprend :

- L'implantation d'un bâtiment IKEA d'une surface de plancher de 23 186 m²
- L'implantation de voirie et d'une aire de stationnement nécessaire au fonctionnement de l'enseigne
- L'aménagement d'espace vert

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront :

- à des travaux de fondations pour permettre l'assise des ouvrages,
- à la réalisation des réseaux enterrés,
- à la réalisation des voiries et des aires de stationnement,
- à l'édification du bâtiment,
- au paysagement du lot.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera globalement composé :

- d'un bâtiment principal
- un espace extérieur constitué de voiries, d'aires de stationnement et d'espaces paysagers

Les plans projet de l'aménagement sont proposés en annexe du CERFA.

Le projet prévoit la création de 150 emplois équivalent temps plein.

L'étude d'impact et les études spécifiques sur la qualité de l'air, l'évolution du trafic et des circulations ont déjà analysées les incidences et ont été transmises à l'autorité environnementale. Les mesures proposées ont été intégrées au projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet objet de la présente, fait parti d'un vaste projet d'ensemble commercial d'une emprise foncière de 30 hectares et qui s'inscrit dans une ZACOM et qui a fait l'objet :

- d'une déclaration de projet avec évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale (24.11.14),
- d'une étude d'impact dans le cadre d'un permis d'aménager (enquête publique en juillet 2016) avec avis de l'autorité environnementale (21.12.15). Le permis d'aménager a été délivré le 18/10/2016
- d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0) avec enquête publique en juillet 2016. Le dossier a fait l'objet d'un arrêté en date du 25 octobre 2016.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du terrain : 51 923 m ² environ	
Surface au sol des bâtiments : 16 957 m ² environ	
Surface globale de plancher : 23186 m ² environ	
Surface voirie enrobé et parkings : 23106 m ² environ (dont 700 places de stationnement)	
Surface espaces libres : 11 796 m ² environ	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZACOM de Bener
Commune de Yvré l'Evêque (72)

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Long. 0 ° 24 ' 28 " E Lat. 48 ° 00 ' 30 " N

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Joinez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL .
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décret du 31 Août 2006 relatif au lutte du bruit de voisinage (Code de la Santé Publique) est applicable au futur projet. Arrêté préfectoral du 23 novembre 1998 relatif au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures terrestres de la Sarthe.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude spécifique zone humide a été réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'ensemble commercial. Cette étude conclut à l'absence d'habitats dits humides au sens de la réglementation en vigueur au droit de l'assiette foncière du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les bases de données existantes (Prim.net, préfecture, commune), la commune d'Yvré l'Evêque est concernée par un PPR Inondation approuvé le 17 mai 2001 Les terrains ne sont pas concernés par ce risque au regard de ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site BASIAS est recensé au droit de l'assiette foncière du projet ref PAL7202438. Une étude spécifique sites et sols pollués a été réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'ensemble commercial. Aucune pollution n'a été détectée dans l'emprise du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Yvré l'Evêque est classée en zone de répartition des eaux souterraines (ZRE) pour la nappe du Cénomanien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après l'ARS
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans un périmètre de protection.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ 8 km à l'Ouest de la zone NATURA 2000 (SIC) « Vallée du Narais, forêt de Bercé et Ruisseau du Dinan » référencé sous le code FR 5200647.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette foncière du projet n'est pas localisée dans une zone relative à la protection d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine de l'UNESCO.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation de la consommation en eau de ville pour les usages sanitaires courants même si ce besoin sera limité grâce au système de récupération des eaux de pluie du bâtiment. Ces prélevements seront réalisés sur le réseau existant. Aucun prélevement d'eau souterraine n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet sera réhaussé de façon à mettre hors d'eau les réseaux permettant l'évacuation des eaux de pluies superficielles de l'ensemble commercial. A ce stade du projet, il n'est pas prévu de drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des excavations ponctuelles pour la création du bassin de rétention enterré propre à l'assiette foncière du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des investigations écologiques ont été réalisées dans le cadre des différents dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement. Les investigations réalisées ont mis en évidence des enjeux faibles au droit du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non au regard de la distance du projet (8km) et de la nature même de ce dernier.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans une zone vouée au développement économique (ZACoM).</p> <p>Le projet n'occasionnera pas de consommation d'espaces agricoles, forestiers (...) en l'absence même de tels espaces au droit du site.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par des risques technologiques (absence de PPRT).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau de sismicité est classé "faible".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la nature du projet, ce dernier n'engendrera pas de risques sanitaires particuliers. Toutefois, le projet étant en amont d'une prise d'eau potable, une attention particulière a été portée à la gestion des eaux de ruissellement, décrite dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau de la zone.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet sur les déplacements et le trafic a été étudié dans le cadre de l'étude de trafic réalisée par CD VIA en date du 16.01.14 pour le projet commercial global. L'étude conclue à un accroissement de la circulation sur la RD313 et RD 314 qui sera compensé par la création d'aménagements routiers qui permettront même d'améliorer la fluidité dans ce secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, les passages d'engins de chantier motorisés peuvent engendrer une gêne pour le voisinage. Le projet terminé générera des bruits afférents à la circulation des véhicules et à la circulation au niveau des quais (réception/expédition) situé côté rocade. Le projet est concerné par des nuisances sonores liées à la circulation Route du Mans du projet et à une ligne ferroviaire en limite Sud. Néanmoins, l'impact sera réduit du fait du positionnement du projet en bordure de rocade et éloigné des habitations.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la future activité, le projet n'engendrera pas d'odeurs particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, les passages des engins motorisés peuvent occasionnés des vibrations autour de la zone de chantier. Une fois les bâtiments construits, l'aménagement ne générera pas de vibrations. Le projet n'est pas concerné par des sources de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet occasionnera des émissions lumineuses dues : - à l'éclairage intérieur et extérieur du magasin, - à l'éclairage extérieur des zones de stationnement et des quais (expédition et réception). Le projet respectera la réglementation en vigueur en matière d'éclairage. Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses particulières
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'occasionnera pas de rejets polluants particuliers autre que les rejets inhérents à la circulation, les systèmes de chauffage et de climatisation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'opération générera des eaux de pluies superficielles, transitant dans un bassin de rétention puis par un système débourbeur-déshuileur avec système d'obturation, avant rejet dans l'espace public puis dans la rivière l'Huisne. La gestion des eaux sera conforme au dossier Loi sur l'Eau de la zone. L'opération générera des eaux usées domestiques et de restauration qui transitent à travers un séparateur à graisses avant rejet dans le réseau collectif, traitement par une STEP et rejet dans l'Huisne.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'effluents particulier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet dans ces phases de réalisation engendrera la production de déchets liés à la construction de la nouvelle infrastructure. Ils seront traités par des filières adaptées selon une charte verte. En phase d'exploitation, les déchets seront des Déchets Industriels Banals, des déchets d'emballages et des déchets de palettes. Ils seront traités par des filières adaptées. L'opération n'engendrera pas de déchets dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est pour partie localisé dans une zone de présomption archéologique. La DRAC a été sollicitée lors du dépôt du permis d'aménager. L'aspect esthétique, le volume des bâtiments ainsi que les espaces verts projetés permettront une insertion paysagère adaptée au contexte local et conforme au règlement du PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet est principalement en friche. Une fois le projet réalisé, les terrains seront à vocation commerciale sans pour autant avoir une incidence sur les activités humaines existantes (terrain en friche).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de construction objet de la demande, s'inscrit dans un projet de création d'ensemble commercial global. Les incidences ont été évaluées au niveau global de l'ensemble de l'opération lors notamment du Permis d'aménager et du dossier Loi sur l'Eau.

Après consultation des avis de l'autorité environnementale sur le site de la DREAL (année 2015 et début 2016) et de la Préfecture de la Sarthe (avis relatif à la Loi sur l'Eau), le projet d'aménagement du parc d'activités d'Auvours (rejet des eaux pluviales) a été recensé à 2,5 km à l'Est de l'aménagement étudié.

Les effets cumulés potentiels portent essentiellement sur le rejet des eaux pluviales. Les deux projets montrent le respect de la classe de bon état écologique de la masse d'eau superficielle concernée (rivière l'Huisne).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises pour éviter, réduire voire compenser les incidences négatives ont été principalement définies au niveau du complexe commercial dans sa globalité. Ainsi, les principales mesures sont :

- un suivi environnemental en phase chantier
- des aménagements connexes du réseau viaire pour ne pas aggraver la situation existante
- des aménagements incitants au transports doux ou collectifs

L'ensemble des mesures sont décrites dans les différents dossiers réglementaires réalisés pour le complexe commercial (étude d'impact et dossier Loi sur l'Eau notamment).

Une synthèse des mesures est proposée en annexe 8 du présent CERFA.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est localisé dans un projet de complexe commercial qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre d'une déclaration de projet avec l'avis de l'autorité environnementale en date du 24 novembre 2014, d'une étude d'impact dans le cadre d'un permis d'aménager avec l'avis de l'autorité environnementale en date du 21 décembre 2015 (Arrêté de Permis d'aménager du 18 octobre 2016); d'un dossier Loi sur l'Eau (Arrêté du 30.11.16). Les modalités de gestion des eaux pluviales de l'aménagement seront conformes à l'arrêté d'autorisation Loi sur l'Eau. Au regard des études déjà réalisées dans le périmètre du projet, de l'absence d'évolution générale du projet, des avis délivrés à deux reprises par l'autorité environnementale et de leur prise en compte dans la conception même du projet, il ne semble pas nécessaire de recourir à une nouvelle étude d'impact. Les enjeux et incidences ont été appréhendés tant au niveau du projet d'ensemble commercial global, qu'au niveau du projet IKEA..

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Historique de la zone de Bener

Annexe 8 : Mesures pour éviter, réduire voire compenser les incidences négatives du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Plaisir

le, 20/03/2017

IKFA DEVELOPPEMENT SAS
475 Rue Henri Barbusse
BP 120
78375 PLAISIR Cedex
Tel : 01 30 81 12 12
R.C.S. Versailles 330429031

Signature



Joint sur le cadre ci-dessus

